



Pôle Métropolitain de l'Artois

Fiche de poste

Chargé(e) de mission Transition énergétique / Eco-transition

(contractuel de niveau A)

Le Pôle Métropolitain de l'Artois :

Le Pôle Métropolitain de l'Artois (PMA) est un syndicat mixte ouvert associant le Département du Pas-de-Calais et les Communautés d'agglomération de Lens-Liévin (CALL), d'Hénin-Carvin (CAHC) et Béthune-Buray-Artois Lys Romane (CABBALR).

Son siège social est situé à Lens (Pas-de-Calais), dans la Maison Syndicale des Mineurs, 30/32 rue Casimir Beugnet.

Ce syndicat mixte est né en 2016, dans le prolongement de la dynamique Euralens, de la volonté des agglomérations concernées, rassemblant 650.000 habitants, de s'associer pour faire valoir collectivement leurs intérêts et coordonner certaines de leurs politiques publiques, dans les domaines du développement urbain, économique, social et culturel.

L'équipe du Pôle Métropolitain est composée de son directeur, d'une responsable administrative et financière (catégorie A), d'une gestionnaire administration – finances – commande publique (catégorie B) et d'une chargée de communication (contractuelle de niveau A).

Cette équipe est placée sous la direction directe du Président du Pôle Métropolitain Alain Wacheux. Elle s'appuie par ailleurs sur les services des quatre collectivités membres et sur les outils d'ingénierie partenaires du Pôle Métropolitain.

Contexte du recrutement :

Le Pôle Métropolitain a adopté en 2016, à l'unanimité, son « projet métropolitain » dont le 2ème axe stratégique est libellé ainsi : « Faire du territoire la Métropole de la 3ème Révolution Industrielle. »

En 2017, constatant le caractère stratégique, structurant et fédérateur de la question de l'énergie pour l'avenir du territoire, les élus du Pôle Métropolitain de l'Artois ont initié un grand « Forum Energie », organisé par l'association Euralens et qui a permis d'associer tout au long de l'année 2017 une centaine d'acteurs de tous les horizons (collectivités, industriels, bailleurs sociaux, chercheurs, associations...) autour des enjeux d'intérêt général suivants :

- Redonner du pouvoir d'achat en réduisant la facture énergétique des ménages, des entreprises, des collectivités,
- Créer de nombreux emplois dans les filières liées à l'énergie : agriculture, bâtiment, industries, services,
- Attirer de nouveaux investisseurs et l'attention des médias en donnant une identité distinctive, légitime et porteuse au territoire,
- Tisser de nouvelles solidarités entre les villes et villages du territoire.

Cette démarche a donné lieu à l'écriture d'une « Feuille de route pour la transition énergétique du Pôle Métropolitain de l'Artois » (consultable à partir du lien suivant :

http://www.euralens.org/fileadmin/user_upload/7.Ressources/Travaux_d_Euralens/Nos_publications/Livret_Euralens/Livret_13_Energie_VF_web.pdf) présentée à Liévin le 13 décembre 2017 organisant 28 propositions d'actions concrètes en 6 axes structurés par les piliers de la Troisième Révolution Industrielle.

Ces actions relèvent :

- soit directement du Pôle Métropolitain de l'Artois lui-même (en régie ou via les outils d'ingénierie intervenant pour son compte) : élaboration d'un cadastre solaire, lancement d'une étude du potentiel de production d'ENR des friches du territoire, identification des « hotspots énergétiques », etc
- soit d'opérateurs dont les actions sont cofinancées par le Pôle comme le CD2E : mise en œuvre d'un dispositif de garantie de la qualité des rénovations des logements anciens, développement de l'autoconsommation d'électricité solaire, montée en compétences et regroupement des entreprises locales, etc.
- soit des Communautés d'agglomération qui le composent : mise en œuvre des opérations induites par l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (plan de rénovation de 14.000 logements sociaux en 10 ans) : choix des cités minières à rénover, fixation des objectifs de rénovation énergétique, pilotage des opérations, portage des grands projets, mise en œuvre des COTTRI et EPE, politiques de développement économique et d'aménagement du territoire, etc
- soit d'une multitude d'autres acteurs publics, privés et associatifs : communes, services de l'Etat et de la Région, énergéticiens, gestionnaires de réseaux, investisseurs, réseaux consulaires, associations environnementales, acteurs de la formation, de l'innovation et de la recherche, etc.

Cette feuille de route recense également plus de 50 projets exemplaires déjà engagés localement et dresse un « portrait énergétique du territoire », état des lieux du mix de consommation énergétique, inédit à une échelle territoriale de cette taille : 1,7 milliards d'euros par an de dépense énergétique, soit 19 TWh/an, 75% d'énergie fossile, 34% pour l'industrie, 25% le résidentiel, 22% la mobilité, etc.

Le produit de cette dynamique nourrit désormais l'action du Pôle Métropolitain de l'Artois, de ses collectivités membres et des acteurs du territoire. Il a par ailleurs donné lieu à la reconnaissance du Pôle Métropolitain comme « Territoire démonstrateur Rev 3 » en avril 2018.

En novembre 2018, les élus du Pôle Métropolitain de l'Artois ont décidé de franchir en nouveau cap, en proposant de porter à cette échelle le projet de « Turbine de l'écotransition ». Celui-ci vise à faire des multiples projets et initiatives précitées un véritable écosystème, à structurer davantage encore l'expérience acquise en un projet de territoire mobilisateur. Cette « Turbine de l'écotransition » s'appuiera sur un développement significatif des éléments déjà présents sur la Base du 11/19 à Loos-en-Gohelle (pôles d'excellence écoconstruction, économie circulaire et énergies renouvelables), des centres de formation spécialisés existants sur tout le territoire (lycées professionnels, CFA, etc), du pôle universitaire présent à Lens et Béthune, d'outils de R&D et d'animation des filières concernées, de lieux de promotion et d'information sur les métiers et parcours de formation, etc.

La bonne mise en œuvre de la « Feuille de route pour la transition énergétique du Pôle Métropolitain de l'Artois » et du projet de « Turbine de l'éco-transition », nécessairement collective et multi-échelle, conduit le Pôle à se doter de moyens d'animation, de coordination et de suivi appropriés.

L'emploi décrit ci-après bénéficie d'un cofinancement par l'ADEME pour 3 ans.

Cadre d'emploi : Contrat à durée déterminée de 3 ans (niveau A), renouvelable dans les conditions prévues par la réglementation.

Missions principales :

Sous la responsabilité du directeur du Pôle Métropolitain, ce chargé de mission « Transition énergétique / Eco-transition » sera chargé de l'animation, de la coordination et du suivi de la mise en œuvre de la « Feuille de route pour la transition énergétique du PMA » et du projet de « Turbine de l'éco-transition » :

- animation et coordination des travaux communs entre les 4 collectivités membres du Pôle Métropolitain en matière de transition énergétique et d'éco-transition ;
- suivi des actions relatives au développement des énergies renouvelables à l'échelle du PMA ;
- suivi des actions initiées par le PMA en matière de rénovation énergétique dans le bâtiment dans le cadre du partenariat entre le CD2E et le PMA ;
- animation des acteurs sur la transition énergétique et coordination des actions à l'égard des citoyens ;
- interlocuteur technique des principaux partenaires du PMA, notamment l'ADEME et les services de la Région Hauts-de-France ;
- préparation des instances de pilotage politique et technique à l'échelle du PMA.

Localisation : LENS (Pas-de-Calais), Maison syndicale des mineurs, 30/32 rue Casimir Beugnet

Profil :

- Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau minimal Bac+3 à Bac + 5 ;
- Expérience professionnelle minimale de 3 ans dans le secteur de la transition énergétique et de l'éco-transition ;
- Connaissance des problématiques et politiques énergétiques et développement durable ;
- Connaissance des collectivités locales, des dispositifs et acteurs dans le domaine de l'énergie et de l'aménagement du territoire ;
- Connaissance du fonctionnement des marchés publics ;
- Qualités rédactionnelles ;
- Capacité à organiser et animer des réunions ;
- Raisonnement : capacité d'analyse et de synthèse, aptitude à la conduite de projet ;
- Esprit d'initiative et force de proposition ;
- Grande rigueur, conscience professionnelle et sens du service public ;
- Sens du relationnel et disponibilité ;
- Aisance dans le travail en transversalité ;
- Capacité de management opérationnel (animation d'équipe, climat de travail...).

Conditions de recrutement :

- Recrutement par voie contractuelle
- Rémunération statutaire + régime indemnitaire + défraiements + chèque-déjeuner
- Poste à temps complet
- Poste à pourvoir au plus vite

Date limite de réception des candidatures : 10 janvier 2018

CV et lettre de motivation à adresser à Monsieur le Président du Pôle Métropolitain de l'Artois, 30/32 rue Casimir Beugnet, 62300 LENS.